

Financements : le Syndeac appelle à la nomination d'un Haut-Commissaire auprès des Préfets de Région

Paris - Publié le vendredi 20 mai 2016 à 15 h 26 - Actualité n° 69568
Imprimé par Frédéric Lafond pour son seul usage (ab. n° 5374)

Appeler solennellement à la nomination d'un Haut-Commissaire auprès du Préfet de chaque Région, pour réguler le financement public de la Culture selon des projets territoriaux, tel est l'objet de la tribune publiée par le Syndeac le 20/05/2016.

« Nous refusons d'être les fossoyeurs de notre propre profession. Nous refusons d'organiser le plan social qui se profile. Faudra-t-il dénoncer collectivement nos conventions d'objectifs ? Faudra-t-il démissionner collectivement pour être entendus ? Nous exigeons désormais des actes forts de l'État, des exécutifs des nouvelles Régions et des collectivités sur la place des arts et de la culture dans chaque territoire », écrit notamment le syndicat.

« Nous exigeons désormais des actes forts de l'État, des exécutifs des nouvelles Régions et des collectivités »

- « Nous, directrices et directeurs de lieux, de compagnies et de festivals, nous ne pouvons pas continuer ainsi.
- Depuis des mois, nous alertons la puissance publique sur la gravité des conséquences de la réforme territoriale et des différents plans d'économie décidés pour s'ajuster aux critères européens. Les collectivités se désengagent du financement de la politique publique de la Culture. L'État a permis son propre affaiblissement dans ce domaine. À croire que plus personne ne doit rien à l'intérêt général.
- Les équipements artistiques et culturels sont au cœur des affrontements politiques les plus vains et des petites passions idéologiques. Ils sont réputés superflus, non rentables, et exposés aux dernières toques de l'événementiel populiste. La gouvernance de la culture est désorganisée par les impérities, atomisée dans ses instances, bientôt marchandisée.
- Pourtant, la République, ce n'est pas une collection de territoires et d'intérêts locaux autonomes. Dans un esprit de responsabilité partagée entre les collectivités et l'État, la réforme territoriale doit reposer sur le croisement et la complémentarité des subventions.

« Les équipements artistiques et culturels sont au cœur des affrontements politiques les plus vains et des petites passions idéologiques »


- « Si rien n'est fait, c'est ce modèle fondamental de la décentralisation culturelle qui aura vécu »

Si rien n'est fait, c'est ce modèle fondamental de la décentralisation culturelle qui aura vécu. C'est tout l'héritage de l'exception culturelle française qui sera bradé. Quand les moyens de la création sont attaqués, c'est d'abord l'emploi qui baisse.

- Le recul continu des subventions des établissements et des compagnies provoque une crise sans précédent.

Nous ne serons bientôt plus en mesure d'accomplir correctement les missions qui nous sont confiées ; nous ne pourrons bientôt plus assumer les accords d'entreprise et les conventions issus du dialogue social.

- Nous refusons d'être les fossoyeurs de notre propre profession. Nous refusons d'organiser le plan social qui se profile. Faudra-t-il dénoncer collectivement nos conventions d'objectifs ? Faudra-t-il démissionner collectivement pour être entendus ?



*Nous refusons d'être
les fossoyeurs de
notre propre
profession*

- Nous exigeons désormais des actes forts de l'État, des exécutifs des nouvelles Régions et des collectivités sur la place des arts et de la culture dans chaque territoire.
- Nous appelons solennellement à la nomination d'un Haut-Commissaire auprès du Préfet de chaque Région, pour réguler le financement public de la Culture selon des projets territoriaux.
- Nous appelons nos adhérents à une publication de nos missions et de nos moyens pour organiser partout le débat avec les professionnels, les spectateurs, nos concitoyens. »

Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles



- Fondé en 1971.
- Représente plus de 370 institutions du spectacle vivant, des

arts plastiques et graphiques :

- centres dramatiques nationaux
- scènes nationales
- centres chorégraphiques nationaux
- scènes conventionnées
- compagnies théâtrales et chorégraphiques
- ensembles musicaux
- salles de musiques actuelles
- festivals
- lieux de production et de diffusion des arts du cirque et des arts de la rue
- entreprises travaillant dans le domaine des arts plastiques et graphiques.

• Champ d'intervention :

- vie syndicale
- développement artistique et culturel par les politiques publiques
- chambre professionnelle.

• **Présidente** : Madeleine Louarn, depuis le 23/09/2013

• **Directeur** : Cyril Seassau, depuis le 01/04/2014

• **Communication** : Marie-Pierre Bayle

• **Tél.** : 01 44 53 72 10

Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

8 rue Blanche

75009 Paris - FRANCE

Téléphone : 01 44 53 72 10



Fiche n° 164, créée le 27/09/13 à 13:23 - MàJ le 26/11/15 à 14:19